



avens

L'avenir se construit ensemble



Note de Service – Clôture d'Annualisation OCTIME

Période concernée : **1er mai 2025 au 30 avril 2026**

SERVICE RH

MAI 2026

Paiement des Heures Complémentaires et Supplémentaires


Les heures travaillées au-delà des plannings contractuels sur la période d'annualisation seront régularisées sur la **paie du mois de mai 2026**. Deux catégories de salariés sont concernées :

Salariés à temps complet

Les **heures supplémentaires de remplacement** effectivement réalisées au cours de la période d'annualisation seront intégralement réglées sur le bulletin de paie de mai 2026, sous réserve d'un delta quota positif.

Salariés à temps partiel

Les **heures complémentaires** réalisées au-delà de la durée contractuelle prévue seront également réglées sur le bulletin de paie de mai 2026.

 Le paiement interviendra automatiquement sur la paie de mai 2026, sans démarche particulière de votre part. En cas de question sur le montant, rapprochez-vous du service paie : paie@avens83.fr.

Calendrier de Clôture OCTIME

La clôture de la période d'annualisation se déroule en deux grandes étapes. Il est important de respecter ce calendrier pour garantir la fiabilité de vos compteurs.

Jusqu'au 17 mai 2026

Les **plannings d'avril 2026** peuvent encore être modifiés par les cadres. Cette période permet de corriger d'éventuelles erreurs avant la fermeture définitive.

1

2

18 mai 2026

Les **plannings d'avril 2026 sont clôturés**. La période OCTIME 2025–2026 n'est plus modifiable. Le service RH démarre alors les travaux de clôture.

3

Jusqu'au 17 juin 2026

Les **compteurs de la nouvelle période** sont en cours de traitement. Ils peuvent ne pas être exacts durant cette phase. Il est recommandé de ne pas en tenir compte.

4

À partir du 18 juin 2026

La clôture est **finalisée**. Les compteurs de la nouvelle période sont désormais exacts et fiables. Vous pouvez vous y référer en toute confiance.

Travaux de Clôture Réalisés par le Service RH

À partir du 18 mai 2026, les équipes RH engagent les opérations de clôture. Ces travaux sont rigoureux et indispensables pour garantir l'exactitude des données de paie et de suivi du temps.

→ **Vérification des plannings**

L'ensemble des plannings de l'ancienne période est contrôlé et validé afin de détecter toute anomalie ou oubli de saisie.

→ **Validation des reports automatiques**

Les compteurs se reportant automatiquement sur la nouvelle période sont validés. Par exemple, le **delta quota** est automatiquement déversé dans le compteur **RCR** de la nouvelle période.

→ **Gestion des reports manuels**

Les reports non automatisés sont traités manuellement. Exemple : le **report de congés payés** pour les salariés en longue maladie sur la nouvelle période.

Points de Vigilance et Récapitulatif

À retenir absolument

- Les compteurs OCTIME de la **nouvelle période ne sont pas fiables avant le 18 juin 2026** — ne vous y référez pas durant cette période.
- Le paiement des heures s'effectue sur la **paie de mai 2026**.
- Les modifications de plannings d'avril 2026 sont possibles **jusqu'au 17 mai 2026** uniquement.

En cas de question

Pour toute interrogation concernant vos compteurs, votre planning ou le paiement de vos heures, nous vous invitons à contacter directement votre **service RH**, qui reste à votre disposition pour vous accompagner tout au long de cette période de clôture.

- ✓ Les compteurs seront fiables et exacts à partir du **18 juin 2026**. Merci pour votre patience et votre compréhension.